

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QU' :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 25 NOVEMBRE 2020, LES AVIS DE MOTION SUIVANTS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS :**

**AVIS DE MOTION** est donné par Mme Françoise Boudrias à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 472-2021 décrétant une quote-part pour l'année 2021 pour la promotion et le bureau d'information touristique.

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Marc Corriveau à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 473-2021 décrétant une quote-part pour l'année 2021 concernant l'exercice de sa compétence pour la gestion des matières résiduelles.

**AVIS DE MOTION** est donné par M. François Desrochers à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 474-2021 décrétant une quote-part pour l'année 2021 pour le transport adapté desservant le territoire de la MRC de Joliette.

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Alain Beaudry à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 475-2021 décrétant une quote-part pour l'année 2021 pour le transport collectif urbain

**AVIS DE MOTION** est donné par M. François Desrochers à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 476-2021 décrétant une quote-part pour l'année 2021 pour le transport régional desservant le territoire de la MRC de Joliette.

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Mario Lasalle à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 477-2021 décrétant une quote-part pour l'année 2021 pour le transport collectif en milieu rural.

**AVIS DE MOTION** est donné par M. François Desrochers à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 478-2021 décrétant une quote-part pour l'année 2021 concernant l'exercice de sa compétence pour l'évaluation foncière.

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Roland Charest à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 479-2021 décrétant une quote-part pour l'année 2021 pour les services de l'agent de développement.

**AVIS DE MOTION** est donné par Mme Françoise Desrochers à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 480-2021 décrétant une quote-part pour l'année 2021 pour le service de développement économique.

Chacun des membres du Conseil a reçu les projets de règlements qui ont été déposés lors de la même séance et il est convenu de dispenser le Conseil de la lecture de ceux-ci lors de leur adoption.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ces règlements peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

**DONNÉ À JOLIETTE CE 11<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN.**



Nancy Fortier

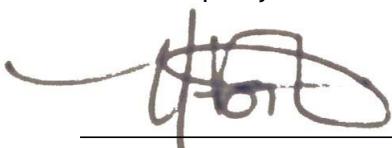
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC DE JOLIETTE, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par les membres du conseil, le 11 janvier 2021 entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 janvier 2021.



Signature